

Étude pour la commission ANIT - Besoins particuliers en matière de bien-être animal lors du transport d'animaux non sevrés et de femelles gravides

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Les veaux non sevrés âgés de 2 à 4 semaines présentent un «trou immunitaire» dû au passage de l'immunité passive à l'immunité active et sont donc plus sensibles aux longs trajets que les veaux sevrés.
- Pour répondre à leurs besoins physiologiques et comportementaux de base, les veaux non sevrés ont besoin de 10 à 20 % de leur poids corporel sous forme de lait tiède ou d'aliment d'allaitement par jour, avec 16 à 22 mégajoules et 160 à 240 g de protéines brutes.
- En se fondant sur les pratiques agricoles, on peut recommander un délai maximal de 12 heures entre les repas laitiers.
- La date d'insémination ou d'accouplement devrait être confirmée avant le transport des femelles gravides afin de s'assurer que le stade de gestation peut être vérifié.
- Une autre solution consisterait à déterminer l'âge gestationnel par échographie. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas actuellement de définir des valeurs de référence fiables en fin de gestation.
- Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer le stade de gestation lors duquel les femelles sont particulièrement exposées au risque de pâtir de conditions de bien-être insuffisantes.

Le présent document est la synthèse de l'étude sur les «besoins particuliers en matière de bien-être animal lors du transport d'animaux non sevrés et de femelles gravides». L'intégralité de l'étude, disponible en anglais, peut être téléchargée à l'adresse suivante: <https://bit.ly/3v06NwR>

Contexte



L'évaluation de la mise en œuvre européenne du règlement (CE) n° 1/2005 d'octobre 2018 a montré que le transport d'animaux non sevrés sur de longues distances et la détermination de l'état de gestation des animaux vivants constituaient deux des questions les plus importantes n'ayant pas encore été résolues. Cette étude vise à analyser les besoins en matière de bien-être des animaux non sevrés (en mettant l'accent sur les veaux) et des femelles gravides (en mettant l'accent sur les bovins, les ovins, les caprins et les truies).

L'étude examine la littérature scientifique disponible, analyse les données relatives au transport de ces animaux et donne un aperçu des principaux protocoles/lignes directrices actuellement mis en œuvre dans les États membres de l'Union et les pays tiers. Elle met également en lumière les principaux problèmes encore en suspens, décrit les meilleures pratiques en matière de bien-être animal lors du transport d'animaux non sevrés et de femelles gravides et recense les principales conditions de leur application correcte. Enfin, l'étude formule des recommandations stratégiques en vue d'améliorer les normes de l'Union en matière de bien-être animal dans ce domaine.

Besoins particuliers en matière de bien-être animal lors du transport de veaux non sevrés

Le terme «animaux non sevrés» désigne les jeunes animaux qui reçoivent encore du lait. L'étude se concentre sur les veaux non sevrés âgés de 2 à 4 semaines transportés sur de longs trajets (> 8 heures), quel que soit le moyen de transport (routier ou maritime). Dans le secteur laitier, les veaux non conservés à des fins de renouvellement sont considérés comme des sous-produits. Souvent, la quantité et la durée de l'alimentation au colostrum, lorsque celle-ci est assurée, ne sont pas suffisantes pour l'immunité. En outre, il arrive que les veaux soient vendus et placés dans des centres de collecte avant leur transport sur de longues distances, parfois sans recevoir au cours de cette période une quantité et/ou une qualité appropriées de nourriture (aliments d'allaitement) et d'eau. À cet âge, les veaux passent par un «trou immunitaire» (ou «période critique») dû à la transition entre immunité passive et immunité active, qui met en péril la santé et le bien-être des animaux pendant et après le transport. Au cours du voyage, les veaux non sevrés peuvent être exposés à des conséquences négatives sur leur bien-être, telles qu'une faim ou une soif prolongées, des problèmes de repos, un inconfort thermique et des maladies. L'ampleur des conséquences sur le bien-être est susceptible d'augmenter au cours de trajets prolongés.

Étant donné que les veaux non sevrés sont plus sensibles aux voyages de longue durée, l'évaluation de leur aptitude au transport est un point crucial. Les veaux présentant des mamelons humides ou enflammés, des signes de maladie respiratoire, de déshydratation ou de sous-alimentation ne sont pas aptes au transport et ne devraient pas être transportés.

D'après les connaissances dont on dispose sur les veaux élevés à la ferme, les veaux non sevrés ont besoin de 10 à 20 % de leur poids corporel (PC) sous forme de lait tiède ou d'aliment d'allaitement par jour, avec 16 à 22 mégajoules (entre l'âge de trois et six semaines) et 160 à 240 g de protéines brutes. Dans les exploitations européennes, les veaux laitiers de la tranche d'âge comprise entre deux et cinq semaines sont généralement nourris manuellement deux fois par jour, à intervalles

de 12 heures, lorsqu'ils ne sont pas nourris par des autonourrisseurs à tétine. Même si les veaux non sevrés sont nourris avec des liquides (lait), ils ont également besoin d'eau. Les transports longs, au cours desquels les veaux ne sont pas correctement nourris avant le départ ou pendant la période de repos, menacent leur bien-être et leur santé, en particulier pour les veaux non sevrés présentant de faibles réserves corporelles et une faiblesse immunitaire.

Les veaux ont le besoin comportemental et physiologique d'ingérer leur lait par succion. La position de la tête pendant la consommation de lait est essentielle pour éviter que le liquide ne se déverse dans le rumen, qui est encore en train de se développer. L'alimentation liquide devrait être assurée au moyen de tétines en caoutchouc placées à une hauteur de 50 à 75 cm. Après l'allaitement, les veaux ont besoin d'au moins trois heures de repos pour une bonne digestion. Une digestion inappropriée augmente le risque de diarrhée. Administrer des électrolytes en tant que régime alimentaire préalable au transport ne répond pas aux besoins nutritionnels des veaux.

En se fondant sur les pratiques agricoles, on peut recommander un délai maximal de 12 heures entre les repas laitiers, sachant que cet intervalle peut varier en fonction des conditions de transport.

Par conséquent, au cours du voyage, les veaux devraient disposer d'un espace de qualité suffisante en matière de texture de la surface, de sécheresse, d'hygiène et de liberté de mouvement (afin qu'ils puissent se coucher, se tenir debout et se retourner sans entrave). Si l'espace disponible est trop réduit, les veaux ne peuvent pas se reposer correctement, ce qui les fatigue. Les besoins d'espace physique augmentent avec le poids corporel et peuvent être calculés au moyen de la formule: $\text{surface} = k \times (\text{PC})^{2/3}$, k étant compris entre 0,027 et 0,047 pour que les animaux puissent se reposer correctement et changer de position le cas échéant.

À tout moment du trajet (à l'arrêt ou en mouvement), la plage de température doit être maintenue entre 5 °C et 25 °C. En hiver ou en été, l'air à l'intérieur des véhicules doit être chauffé/climatisé à l'aide de dispositifs de chauffage ou d'air conditionné avant le chargement. Par temps chaud et en cas de retard, il convient de fournir de l'eau manuellement et d'arroser les sols en cas d'inconfort thermique. En cas de panne moteur, un générateur devrait maintenir la ventilation en marche.

Transporter les veaux laitiers après le sevrage pourrait atténuer les conséquences négatives sur le bien-être dues au transport et contribuer à réduire la morbidité et la mortalité après celui-ci.

Besoins particuliers en matière de bien-être animal lors du transport de femelles gravides

Dans l'Union, les femelles gravides qui ont atteint 90 % ou plus de leur période de gestation sont considérées comme inaptes au transport et ne devraient pas être transportées. Au cours du dernier dixième de la période de gestation, les femelles sont considérées comme vulnérables, c'est-à-dire qu'elles présentent des faiblesses physiologiques ou des processus pathologiques qui empêchent de les transporter sans leur infliger des souffrances inutiles. Ce stade de la gestation est atteint à 255 jours sur 284 chez les bovins, 135 jours sur 150 chez les ovins, 139 jours sur 155 chez les caprins et 104 jours sur 115 chez les truies au moment de leur arrivée à destination. Le principal point critique en matière de transport de femelles gravides consiste à déterminer le stade de gestation. Une méthode simple pour déterminer la durée de la gestation consiste à utiliser des documents indiquant la date d'insémination ou d'accouplement. En cas d'insémination naturelle, le premier jour où le mâle est mené à la femelle peut être considéré comme la date de conception.

Il existe d'autres solutions pour déterminer le stade de gestation. Certaines d'entre elles sont invasives, coûteuses et/ou non applicables dans des conditions commerciales, tandis que d'autres sont plus pratiques, mais peu précises dans la détermination de l'âge gestationnel. L'échographie devrait permettre de le déterminer. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas actuellement de définir des valeurs de référence fiables en fin de gestation. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mettre au point une méthode appropriée permettant de déterminer l'âge gestationnel en fin de gestation, lorsque la date de l'insémination ou de l'accouplement n'est pas disponible.

On manque encore de données scientifiques pour déterminer l'aptitude au transport en fonction du stade de gestation. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer le stade de gestation lors duquel les femelles sont particulièrement exposées au risque de souffrir de conditions de bien-être insuffisantes, et pour déterminer s'il convient d'éviter de les transporter.

De même, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer l'espace disponible, les cloisons, la hauteur sous plafond, la litière et la durée maximale du voyage pour le transport des femelles gravides pour chaque espèce animale.

Informations complémentaires

Cette synthèse peut être consultée dans les langues suivantes: anglais, français, allemand, italien et espagnol. L'étude, disponible en anglais, ainsi que ses résumés, peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: <https://bit.ly/3v06NwR>

Pour en savoir plus sur les travaux de recherche du département thématique pour la commission ANIT: <https://research4committees.blog/anit/>



Clause de non-responsabilité et droits d'auteur Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen. © Union européenne, 2021.

© L'image figurant à la page 2 est utilisée sous licence d'Adobe Stock

Administrateurs de recherche: Albert MASSOT & Stephan DIETZEN, François NEGRE

Assistante éditoriale: Jana BERGMAN

Contact: Poldep-cohesion@ep.europa.eu

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante: <https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/supporting-analyses/sa-highlights>